

Le climat économique pendant les négociations

Décembre 2004

Vol. 1, No. 1

Le présent rapport donne un aperçu général des grandes tendances en matière de règlements salariaux et présente d'autres données économiques pouvant influencer la négociation collective au Canada.

L'information provient principalement des sources suivantes : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque du Canada, Direction de l'information sur les milieux de travail de Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC) et Statistique Canada. Les données sur le troisième trimestre de 2004 (juillet-septembre) sont généralement les plus récentes dont nous disposons actuellement. Lorsque c'était possible, nous avons fourni de l'information plus récente.

- **Économie mondiale**

Même si la croissance économique mondiale a été relativement vigoureuse, la hausse récente des cours du pétrole a fait baisser les revenus et a ralenti la croissance économique dans les pays de l'OCDE. L'augmentation des cours du pétrole s'explique en partie par la forte demande en provenance des économies asiatiques en expansion, particulièrement celles de la Chine et du Japon. Les cours du pétrole devraient régresser en 2005, sans toutefois renouer avec leur faible niveau de la décennie 1990.

Les déficits records du compte courant des États-Unis, alors que les pays de l'Asie de l'Est enregistrent des excédents énormes, minent l'économie mondiale¹. Par conséquent, les pays d'Asie de l'Est ont 1,4 billion de dollars américains à leur crédit, sans pour autant se procurer des biens et des services des États-Unis. Les États-Unis affichent aussi des déficits budgétaires monumentaux par suite de leurs réductions d'impôts et de leurs dépenses dans le domaine de la défense et de la sécurité intérieure. La croissance de l'économie américaine s'établira à 4,4 p. cent en 2004, puis ralentira pour se fixer à 3,3 p. cent en 2005².

- **Monnaies**

Par suite de ce déséquilibre mondial, le dollar américain s'est déprécié. L'euro atteint des sommets sans précédent et le dollar canadien s'est raffermi par rapport au dollar américain. En octobre, le dollar canadien valait près de 80 cents américains, en hausse comparativement à 71,5 cents américains à la mi-mai. À la fin novembre, le dollar canadien a atteint des sommets sans précédent depuis une dizaine d'années. Le 26 novembre, le dollar a clôturé à 85,04 cents américains. Pour cette raison, nos importations en provenance des États-Unis coûtent moins cher, mais nos exportations vers ce pays ont une plus grande valeur.

La vigueur nouvelle du dollar canadien devrait continuer à ralentir la croissance des exportations et à favoriser une augmentation des importations de produits américains.

- **Croissance économique**

Selon l'OCDE, la croissance de l'économie du Canada a été plus forte que prévu et elle tourne presque à pleine capacité. Selon cette organisation, la croissance s'établira à 3 p. cent en 2004 et à 3,3 p. cent en 2005. Elle estime de plus que la consommation publique augmentera de 2,8 p. cent en 2004 et de 3,1 p. cent en 2005. Quant aux immobilisations de l'État (à l'exclusion des industries nationalisées et des sociétés d'État), elles devraient progresser de 3,4 p. cent en 2004 et de 5,4 p. cent en 2005³.

L'OCDE souligne que la Banque du Canada doit continuer à relever les taux d'intérêt afin de maintenir l'inflation à un bas niveau. Elle estime aussi que le gouvernement devrait éviter tout relâchement budgétaire à ce stade-ci, malgré l'excédent plus grand que prévu enregistré au cours de l'exercice précédent. Le gouvernement doit faire preuve de beaucoup de prudence dans ses dépenses, particulièrement en ce qui concerne les transferts fédéraux additionnels du gouvernement fédéral vers les autres paliers de gouvernement.

Néanmoins, les données sur le PIB étaient inférieures à celles qui ont été compilées au deuxième trimestre et Statistique Canada a aussi révisé à la baisse ses données du premier et du deuxième trimestre sur le PIB.

Les exportations de biens manufacturiers ont été inférieures aux prévisions après un solide deuxième trimestre. Les stocks se sont accumulés massivement par suite de l'affaiblissement des ventes et des exportations de véhicules à moteur⁴.

Sur les marchés mondiaux, les prix des produits de base autres que le pétrole sont aussi élevés par suite de l'expansion économique mondiale. Les exportations canadiennes de produits primaires devraient donc croître.

L'excédent du compte courant canadien avec le reste du monde a diminué de 1,8 milliard de dollars au troisième trimestre pour se chiffrer à 9,4 milliards de dollars. C'est le premier recul significatif depuis la fin de 2002⁵.

- **Investissement public et privé**

La Banque du Canada relèvera les taux d'intérêt lorsqu'elle estimera que l'économie n'est pas en mesure de produire suffisamment pour satisfaire à la demande sans créer d'inflation. La Banque estime que l'économie canadienne n'est pas encore parvenue à ce stade, mais bien des débats ont lieu sur cette question.

Jim Stanford des TCA soutient que l'économie canadienne ne tourne pas à plein régime, malgré ce qu'en pensent les économistes qui se situent dans le courant de pensée principal. En effet, le salaire moyen augmente plus lentement que l'inflation et les frais unitaires de main-d'œuvre sont à la baisse. Une grande proportion de l'offre de main-d'œuvre n'est pas utilisée à cause du taux de chômage et de sous-emploi et du grand nombre de personnes involontairement à leur compte. Plus de gens participeraient à l'activité économique s'ils avaient l'impression qu'ils pourraient trouver du travail.

M. Stanford estime toutefois qu'il existe une contrainte sur le plan de la capacité physique, c'est-à-dire que la machinerie, les outils, l'équipement, le mobilier, les immeubles et les pièces sont insuffisants pour répondre à la demande. Le phénomène s'explique principalement par le fait que les investissements des entreprises se situent à un niveau plutôt bas, malgré le fait que, comparativement aux années antérieures, les bénéfices sont intéressants et les impôts, peu élevés ⁶.

Il faut aussi souligner que l'investissement public dans la capacité physique de l'économie demeure faible. Comme ce fut le cas au deuxième trimestre, l'investissement public dans la formation de capital fixe a régressé au troisième trimestre ⁷. Or, pour venir à bout du chômage et du sous-emploi, il faut que l'investissement public et privé augmente. L'investissement public dans les infrastructures demeure trop faible. Selon la Fédération canadienne des municipalités, le retard de l'investissement public dans les infrastructures se chiffre à 60,46 milliards de dollars et l'écart continue à se creuser ⁸.

- **Finances publiques**

Pour la septième année consécutive, le gouvernement fédéral a annoncé un excédent budgétaire. Cette année, l'excédent s'établit à 9,1 milliards de dollars, soit 2,1 milliards de dollars de plus que celui de l'année précédente. Encore une fois, tout l'excédent a été affecté à la réduction de la dette fédérale ⁹.

La TPS représente 15,2 p. cent des recettes du gouvernement fédéral, soit plus que l'impôt sur le revenu des sociétés, à seulement 14,7 p. cent. Les recettes tirées de la taxe sur les produits et services ont reculé légèrement à cause du ralentissement des dépenses des consommateurs et du prix moins élevé des biens importés par suite de la fermeté du dollar. De plus, les rabais de TPS-TVH accordés aux municipalités ont entraîné une diminution des recettes.

Malgré la baisse de 0,3 milliard de dollars des recettes tirées de l'AE résultant de la réduction du taux des cotisations, le gouvernement a encaissé 17,5 milliards de dollars en cotisations de l'assurance-emploi. Par ailleurs, il a versé 15,1 milliards de dollars dans le cadre de l'AE en 2003-2004. L'excédent s'élève à près de 2,5 milliards de dollars (2 488 millions de dollars).

Dans son Rapport financier annuel, le gouvernement a annoncé avoir dépensé 2,0 milliards de dollars *de moins* que prévu sur les programmes au moment de l'élaboration du budget 2004. Selon le ministère des Finances, le phénomène s'explique comme suit : « en raison du gel des dépenses imposé en fin d'exercice et parce qu'il y a eu des retards dans la mise en œuvre d'initiatives annoncées dans les budgets précédents ».

Le gouvernement souligne que les dépenses relatives aux programmes ont augmenté de 7,8 milliards de dollars au cours de l'exercice précédent, mais qu'il faut adopter une perspective plus large. En pourcentage du PIB, les dépenses relatives aux programmes sont passées de 15,7 p. cent en 1993-1994 à 11,6 p. cent en 2003-2004.

Le gouvernement fédéral prévoit un excédent de 5,9 milliards de dollars l'année prochaine ¹⁰. Selon l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral, l'excédent budgétaire fédéral devrait s'élever à 7,7 milliards de dollars l'année prochaine ¹¹.

- **Inflation**

En octobre 2004, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,3 p. cent comparativement au même mois de l'an dernier. La situation s'explique par un recul des prix de l'essence l'an dernier et leur escalade cette année.

Selon la Banque du Canada, l'inflation mesurée par l'IPC total continuera à être alimentée par les prix de l'énergie et augmentera jusqu'à quelque 3 p. cent jusqu'au milieu de l'année 2005, moment auquel les cours mondiaux du pétrole devraient tomber. Le taux de « l'inflation mesurée par l'indice de référence » devrait s'établir à quelque 1,5 p. cent pour le reste de l'année 2004, atteindra 2 p. cent à la fin 2005 et demeurera à ce niveau pendant toute l'année 2006 ¹².

La Banque du Canada a relevé les taux d'intérêt le 8 septembre et le 19 octobre. Jusqu'à la publication des résultats économiques du troisième trimestre pour le Canada, on s'attendait généralement à ce que les taux d'intérêt soient augmentés le 7 décembre. À cause de la crainte qu'un dollar en hausse puisse nuire encore plus aux exportations, la Banque du Canada ne devrait pas hausser les taux d'intérêt comme on l'avait d'abord prévu ¹³.

Tableau 1. Inflation et inflation mesurée par l'indice de référence au Canada, de 2002 à ce jour

	2002	2003	2004T1	2004T2	2004T3	Octobre 2004
IPC	2,2	2,8	0,9	2,2	2,0	2,3
Ind. de réf.	2,3	2,2	1,3	1,7	1,6	1,4

D'après Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation*, octobre 2004, tableau 4, p. 19; Banque du Canada, *Indicateurs des pressions s'exerçant sur la capacité de production et l'inflation au Canada*, www.bankofcanada.ca/en/indinf.htm, 1^{er} décembre 2004.

Qu'est-ce que « l'inflation mesurée par l'indice de référence » ?

De plus en plus, dans le cadre des négociations, les employeurs invoquent le taux de « l'inflation mesurée par l'indice de référence » défini par la Banque du Canada. Ce taux exclut la variation des prix des fruits, des légumes, de l'essence, du mazout, du gaz naturel et du transport interurbain de même que les variations des intérêts sur les prêts hypothécaires ainsi que des impôts indirects. À l'heure actuelle, le taux de l'inflation mesurée par l'indice de référence est plus faible que celui de l'inflation mesurée par l'IPC.

Puisque la banque centrale a la responsabilité de maintenir le pouvoir d'achat de l'argent, elle doit justifier ses politiques anti-inflationnistes. Cependant, les causes de certains changements de prix sont considérés comme extérieures au champ d'application de la politique de la Banque. La Banque du Canada s'appuie sur le taux de « l'inflation mesurée par l'indice de référence » pour apprécier les pressions inflationnistes sous-jacentes sur lesquelles elle peut agir. Elle préfère ne pas tenir compte de certaines variations importantes et apparemment à court terme des prix qui, à son avis, ne concernent pas vraiment la politique monétaire.

Cependant, nous ne sommes pas aussi préoccupés par les *causes* de l'inflation.

Nous nous inquiétons de ses *effets* sur la rémunération de nos membres. Puisque les travailleuses et les travailleurs doivent assumer les augmentations de prix de tous les éléments qui se retrouvent dans le panier de l'IPC, toutes ces augmentations doivent être prises en compte à la table de négociation.

• Chômage

En novembre 2004, le taux de chômage s'est établi à 7,3 p. cent, en hausse de 0,2 p. cent comparativement au mois d'octobre. Le taux de chômage des jeunes en novembre s'élevait à 13,2 p. cent.

Tableau 2. Taux de chômage dans l'ensemble du Canada, octobre-novembre 2004, données désaisonnalisées, en pourcentage

	Octobre	Novembre	Variation
Canada	7,1	7,3	0,2
Terre-Neuve et Labrador	15,8	16,5	0,7
Île-du-Prince-Édouard	11,8	10,5	-1,3
Nouvelle-Écosse	8,8	9,0	0,2
Nouveau-Brunswick	10,1	9,9	-0,2
Québec	8,6	8,9	0,3
Ontario	6,5	7,0	0,5
Manitoba	5,1	5,1	0,0
Saskatchewan	5,2	5,4	0,2
Alberta	4,7	4,6	-0,1
Colombie-Britannique	6,9	6,4	-0,5

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 3 décembre 2004.

• Rajustements salariaux issus des principaux règlements ¹⁴

Les règlements au troisième trimestre 2004 ont été plus favorables pour les grandes négociations collectives, enregistrant une hausse moyenne de 1,3 p. cent sur une base annuelle pour la durée des contrats. C'est le même taux qu'au deuxième trimestre, mais moins que les augmentations moyennes de 2,8 p. cent enregistrées au premier trimestre.

Les augmentations de salaires au deuxième trimestre dans le secteur privé

s'établissaient en moyenne à 2,5 p. cent, contre -0,4 p. cent dans le secteur public.

La baisse marquée entre le premier et le deuxième trimestres s'explique par les compressions salariales de 15 p. cent imposées aux travailleuses et travailleurs des soins de santé de la Colombie-Britannique en mai 2004. À l'exclusion de l'accord visant le SEH-HEA de la Colombie-Britannique, les conventions collectives du troisième trimestre dans le secteur public ont fait progresser les salaires de 2,5 p. cent en moyenne. Après les dernières négociations, les rajustements salariaux s'établissaient en moyenne à 3 p. cent ¹⁵.

Au troisième trimestre, les rajustements salariaux dans le secteur public s'établissaient en moyenne à 0,9 p. cent. Quant aux contrats de travail dans le secteur public, ils prévoyaient une augmentation moyenne de 1,6 p. cent.

Les faibles rajustements salariaux dans le secteur public au troisième trimestre s'expliquent principalement par deux nouveaux règlements avec la Health Employers Association of British Columbia. En effet, 40 000 infirmières et infirmiers et employées et employés paramédicaux sont soumis à un gel salarial. À l'exclusion de ces contrats de travail, les rajustements

salariaux dans le secteur public s'élèvent en moyenne à 3,1 p. cent.

Les faibles rajustements salariaux dans le secteur privé au troisième trimestre découlent principalement de plusieurs conventions collectives à Air Canada prévoyant le gel des salaires et même des compressions de 10 p. cent. À l'exclusion de ces conventions collectives, les augmentations de salaires se sont établies en moyenne à 2,7 p. cent dans le secteur privé ¹⁶.

Tableau 3. Rajustements salariaux moyens, Grandes négociations collectives, 2003 à ce jour

	2003	2004 T1	2004T2	2004T3
Tous	2,5	2,8	1,3	1,3
Secteur public	2,9	2,8	-0,4	1,6
Secteur privé	1,2	2,7	2,5	0,9

Source : Ressources humaines et développement des compétences Canada, Direction de l'information sur les milieux de travail, Rajustements salariaux issus des principaux règlements, *Bulletin des règlements salariaux*, 15:11, novembre 2004.

- **Différences sectorielles dans les principaux règlements**

En observant les règlements moyens à ce jour, nous constatons des différences importantes entre les divers secteurs de l'économie ¹⁷ :

- o Services d'utilité publique : 3,2 p. cent
- o Information et industries culturelles : 2,8 p. cent
- o Éducation, santé et services sociaux : 0,5 p. cent
- o Administration publique : 2,8 p. cent
- o Transport : 0,4 p. cent
- o Industries primaires : 2,9 p. cent
- o Construction : 2,7 p. cent
- o Commerce de gros et de détail : 1,6 p. cent
- o Services financiers et professionnels : 2,0 p. cent

- o Loisirs et industrie de l'accueil : 2,6 p. cent

Les rajustements salariaux cumulatifs annuels provenant des règlements dans le secteur public s'établissent en moyenne à 1,1 p. cent, alors que les rajustements dans le secteur privé se situent en moyenne à 2,2 p. cent. Le taux d'inflation en cumul annuel est de 2,8 p. cent ¹⁸.

- **Petites unités de négociation**

La Direction de l'information sur les milieux de travail effectue des enquêtes-échantillons sur les petites, moyennes et grandes unités de négociation et compile de l'information sur les grands règlements. Au troisième trimestre, les règlements dans les petites unités de négociation (entre 100 et 499 employés) ont débouché en moyenne sur des augmentations de 2,4 p. cent. Dans ce groupe, les règlements du secteur public se chiffraient en moyenne à 2,7 p. cent alors que les règlements du secteur privé dans les petites unités enregistraient des augmentations moyennes de 2,3 p. cent ¹⁹.

Tableau 4. Rajustements salariaux par provinces et territoires (pourcentages moyens), 2003-2004

	TN-Lab	IPÉ	NÉ	NB	Qué	Ont	Man	Sask	Alb.	CB	Les provinces	Palier féd.	Secteur public	Secteur privé
2003	3,1	3,2	3,3	2,8	2,2	3,3	2,8	3,0	3,0	1,3	2,5	1,8	2,9	1,2
2004 (cum. ann.)	1,0	2,4	4,0	4,1	2,6	3,0	2,9	1,5	3,1	1,8	2,6	1,0	1,1	2,2

Source : Direction de l'information sur les milieux de travail, Bulletin des règlements salariaux, août 2004, 15:8, p. 4.

Prévisions des employeurs

- Selon le sondage effectué par Morneau Sobeco (Compensation Trends and Projections for 2005 – tendances et projections sur la rémunération en 2005) auprès de 300 employeurs, les augmentations salariales moyennes pour 2005 vont de 2,5 p. cent pour les travailleuses et travailleurs non syndiqués à taux horaire à 3,2 p. cent pour les dirigeants. Les employeurs interrogés par Morneau Sobeco prévoient des augmentations de 2,1 p. cent dans le secteur public en général et de 1,7 p. cent pour les travailleuses et travailleurs syndiqués du secteur public en 2005 ²⁰.

Watson Wyatt (Annual Canadian Salary Survey – enquête annuelle 2004 sur les salaires versés par 429 employeurs au Canada) signale des augmentations salariales de 3,2 p. cent en 2004, en baisse

comparativement à une hausse réelle de 3,3 p. cent en 2003. Les employeurs prévoient en 2005 des augmentations de 3,1 p. cent dans le secteur privé à but lucratif et de 3,0 p. cent dans le secteur public ²¹.

- L'enquête du Groupe Hay sur la rémunération en 2005 (Compensation Planning Update for 2005) vise notamment 133 employeurs dans le secteur public élargi. Les augmentations de l'échelle de rémunération de base dans le secteur public élargi devraient s'élever à 2,1 p. cent. en 2005 ²².

La Banque du Canada prévoit que les augmentations de la rémunération horaire moyenne des travailleuses et travailleurs permanents seront encore plus fortes d'ici 2006. L'augmentation des frais unitaires de main-d'oeuvre devrait être égale ou inférieure à 2 p. cent ²³.

Tableau 5. Règlements importants récents – juillet, août, septembre 2004

Employeur		Augmentation annuelle moyenne en pourcentage	N ^{bre} d'employés	Durée	Expiration
Air Canada	Agents de bord	-4,9	7 110	25	29-06-2006
Université Ryerson, Ont.	Office	2,7	690	36	30-06-2007
CS Hamilton-Wentworth, Ont.	Concierges	2,3	550	36	31-08-2006
Municipalité régionale de Durham, Ont.	Cols blancs	2,2	1 300	48	31-03-2008
Bruce Power, Ont.	Métiers	3,0 (avec IVC)	2 480	36	31-12-2006
Régie de la santé du district de la Capitale, N.-É.	Prof. santé et serv. sociaux	5,1	3 100	36	31-10-2006
Bell Canada, Ont., Qué.	Métiers et service	2,9 (avec IVC)	7 190	48	30-11-2007
Central Care Nursing Home, Ont.	Personnel non médical	2,1	600	39	31-03-2007
CS distr. Toronto, Ont.	Métiers	3,0	700	12	31-08-2004
Univ. Western Ontario	Adj. enseignement	4,1	1 400	24	31-08-2006
Cara Operations, Aéroport int. de Vanc., C.-B.	Hôtel et restaurant	0,7	650	36	31-07-2007
Pacific National Exhibition, C.-B.	Service et entretien	2,0	2 200	36	31-12-2006
Police rég. de Durham, Ont.	Agentes et agents de police	3,9	840	24	31-12-2005
Epcor Utilities, Alb.	Bureau	3,3	910	36	23-12-2006
Epcor Utilities, Alb.	Cols bleus	3,3	650	36	23-12-2006
Aliant Telecom, Région de l'Atlantique	Bureau et technique	2,9	4 500	36	31-12-2007
Initial Security Services, Man.	Gard. de sécurité	4,1	650	36	30-06-2007
CS de Calgary, Alt.	Enseign.	2,5	5 680	48	31-08-2007
Université Brock, Ont.	Adj. à l'ens.	4,7	700	36	30-06-2007
Université Carleton, Ont.	Soutien	3,0	700	36	30-06-2007
Gouv. du Nouveau-Brunswick,	Inf.	4,5	4 390	48	31-12-2007
Assn employeurs de la santé, C.-B.	Pers. paramédical	0,0	13 000	24	31-03-2006
Hôpital d'Ottawa, Ont.	Pers. non médical	2,8	3 000	36	28-09-2004
Université de Windsor	Adj. ens.	3,0	900	36	31-08-2007
Ville de Saskatoon	Cols blancs, cols bleus	1,7 (IVC)	1 380	36	31-12-2006

Source : Direction de l'information sur les milieux de travail, Ressources humaines et développement des compétences Canada, *Bulletin des règlements salariaux*, septembre 2004, p. 4; octobre 2004, p.4; novembre 2004, p.5.

Décisions récentes

Voici quelques règlements récents importants dont la Direction de l'information sur les milieux de travail ne fera état que plus tard en décembre :

- L'arbitrage concernant les cols bleus de la nouvelle Ville de Montréal a débouché sur un contrat de trois ans prévoyant une augmentation de l'horaire de travail et une hausse de salaire de 8,5 p. cent sur six ans. En moyenne, l'augmentation de salaire ne sera que de 1,4 p. cent par année ²⁴.

Selon la Gazette de Montréal (1^{er} octobre 2004), les travailleuses et travailleurs obtiendront une augmentation de salaire de 1,5 p. cent chaque année pendant trois ans, à compter du 1^{er} novembre. Tous les employés obtiendront un montant forfaitaire de 2 p. cent pour 2002 et de 2 p. cent pour 2007. De plus, l'article précise que 20 catégories salariales de base ont été créées. Lorsque l'on combine le tout, on obtient 8,5 p. cent d'augmentation sur six ans, mais les paiements forfaitaires ne doivent pas être calculés de la même façon car ils n'entraînent pas une augmentation du taux de rémunération de base.

Le bulletin *SCFP en bref* (25 octobre 2004) évoque aussi un certain nombre de reculs, dont les suivants : tous les salaires ont été réduits. Le bulletin souligne aussi que les congés payés sont ramenés de 15 à 8 jours par année, que les congés

de maladie ont été réduits et que la protection contre la sous-traitance a été abolie. La section locale 301 du SCFP conteste la décision obligatoire de l'arbitre qui a imposé la première convention collective aux employées et employés de la nouvelle grande ville de Montréal.

- Le 15 octobre, le médiateur Vince Ready a imposé un contrat de sept ans aux 4 300 travailleuses et travailleurs syndiqués des traversiers de la Colombie-Britannique. La décision exécutoire de l'arbitre prévoit un gel des salaires pour les premières années plus une augmentation annuelle de un, un, deux et deux pour cent ²⁵.
- Les membres de l'AFPC se prononcent actuellement sur des projets de convention collective avec le gouvernement fédéral. L'AFPC a recommandé l'acceptation des ententes avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence Parcs Canada, l'Agence du revenu du Canada, tables 2 et 5. Le projet de convention prévoit une augmentation moyenne de 2,4 p. cent sur quatre ans. L'AFPC recommande aux membres des tables 1 et 3 de ne pas accepter l'offre finale du Conseil du Trésor ²⁶.
- Après une longue grève en octobre, 6 500 membres du SCFP ont accepté une entente avec les hôpitaux du Nouveau-Brunswick qui prévoit une augmentation de salaire de 12,6 p. cent sur quatre ans ²⁷.

Quelques négociations importantes en cours dans le secteur public

• Gouvernement du Canada	Divers syndicats	118 470 employés
• Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC et IPFPC	4 350 employés
• Agence du revenu du Canada	AFPC et IPFPC	41 480 employés
• Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 600 employés
• Régie sanitaire, région de la Capitale	NSGEU	4 800 employés
• Organisations de la santé de la Nouvelle-Écosse	SCFP	3 300 employés
• Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Enseignants	7 600 employés
• Gouvernement du Québec	Divers syndicats	323 470 employés
• SAQ, Québec	Synd. empl. SAQ	3 500 employés
• Foyers de soins de l'Ontario	UIES	3 200 employés
• Association des hôpitaux de l'Ontario	Divers syndicats	74 170 employés
• Gouvernement de l'Ontario	AEEGAPCO	6 000 employés
• Régie régionale de la santé du Manitoba	SCFP/inf.	22 000 employés
• Gouvernement de la Saskatchewan	Empl. gén.	9 860 employés
• Gouvernement de la Saskatchewan	Enseignants	12 400 employés
• Ass. des org. de santé de la Saskatchewan	Divers syndicats	24 530 employés
• Sask. Power	CÉP et FIOE	1 980 employés
• Régies sanitaires de l'Alberta	AUPE	20 000 employés
• Gouvernement de l'Alberta	AUPE	19 000 employés
• Hydro-Québec	SCFP	2 800 employés

¹ Le « compte courant » d'un pays est la section de la balance des paiements qui comprend l'ensemble des opérations internationales de paiement des importations et des exportations, l'intérêt sur la dette, les profits tirés de l'investissement étranger direct, les remises des migrants et les subventions d'aide au développement. Le compte courant ajouté au compte capital constitue la balance des paiements. Lorsqu'il y a excédent du compte courant, un pays est un prêteur net à l'égard du reste du monde. Lorsqu'il y a déficit, le pays est un emprunteur net.

² Organisation de coopération et de développement économiques, « États-Unis », *Perspectives économiques*, n° 76, édition préliminaire, 30 novembre 2004. www.oecd.org/OECD/EconomicOutlook

³ Organisation de coopération et de développement économiques, « Canada », *Perspectives économiques*, n° 76, édition préliminaire, 30 novembre 2004. www.oecd.org/OECD/EconomicOutlook

⁴ Statistique Canada, *Revue trimestrielle des comptes économiques canadiens*, troisième trimestre 2004, novembre 2004, pp. 1, 7-8.

⁵ Statistique Canada, « Balance des paiements internationaux du Canada, troisième trimestre de 2004 », *Le Quotidien*, 29 novembre 2004, p. 2.

⁶ Jim Stanford, économiste, TCA Canada, « Alternative Perspectives on Current Monetary Policy Issues » (Autres perspectives sur les enjeux actuels en politique monétaire), Rencontres de la Banque du Canada, novembre 2004.

⁷ Statistique Canada, *Revue trimestrielle des comptes économiques canadiens*, troisième trimestre de 2004, p. 12.

-
- ⁸ Fédération canadienne des municipalités, « Compteur du déficit des infrastructures du Canada » http://www.fcm.ca/newfcm/Java/deficit/counter_e.asp
- ⁹ Ministère des Finances du Canada, « Rapport financier annuel du gouvernement du Canada, exercice 2003-2004 » www.fin.gc.ca/afr/2004/afr04_1e.html.
- ¹⁰ Ministère des Finances, « Mise à jour économique et financière », 16 novembre 2004.
- ¹¹ Centre canadien de politiques alternatives, L'autre budget fédéral, Le point sur l'économie et la fiscalité, 10 novembre 2004.
- ¹² Banque du Canada, Tableau 3 contenant une projection sur l'inflation mesurée par l'indice de référence et l'inflation mesurée par l'IPC total, *Rapport sur la politique monétaire*, octobre 2004, p.32.
- ¹³ Bruce Little, « Suddenly signs point to no rate increase » (Soudainement, les signaux indiquent qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux d'intérêt), *Globe and Mail*, jeudi 2 décembre 2004.
- ¹⁴ Les principaux règlements sont ceux qui concernent des unités de négociation d'au moins 500 employés dans l'ensemble des industries et niveaux de compétence au Canada. Ce groupe englobe près de 60 % de l'ensemble des travailleuses et travailleurs syndiqués. Ressources humaines et développement des compétences Canada, *Bulletin des règlements salariaux*, 15:11, novembre 2004.
- ¹⁵ Direction de l'information sur les milieux de travail, *Bulletin des règlements salariaux*, août 2004.
- ¹⁶ Ressources humaines et développement des compétences Canada, Direction de l'information sur les milieux de travail, *Bulletin des règlements salariaux*, 15:11, novembre 2004.
- ¹⁷ Direction de l'information sur les milieux de travail, *Bulletin des règlements salariaux*, novembre 2004, p. 4.
- ¹⁸ Direction de l'information sur les milieux de travail, Ressources humaines et développement des compétences Canada, *Bulletin des règlements salariaux*, 15:11, novembre 2004, p.4.
- ¹⁹ Direction de l'information sur les milieux de travail, *Bulletin des règlements salariaux*, novembre 2004, p.8.
- ²⁰ Morneau Sobeco, « Salary Increases Expected to be Modest in 2005 » (Les augmentations de salaire devraient être modestes en 2005), communiqué de presse, 8 septembre 2004.
- ²¹ Watson Wyatt, « Modest Pace of Salary Increases Continues in Canada, Watson Wyatt Survey Finds » (Lente remontée des salaires au Canada, selon un sondage Watson Wyatt), 3 septembre 2004.
- ²² Comprend gel salarial et diminutions. « Base Salary Policy » (politique salariale de base) désigne une modification de l'échelle des salaires alors que « Base Salary Actual » (salaire de base réel) désigne l'augmentation totale prévue de la masse salariale. Groupe Hay, tableau 1. Overall Weighted Average for Anticipated Increases at a Glance – Approved and Not Yet Approved, *Bulletin*, septembre 2004.
- ²³ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, octobre 2004, p.30.
- ²⁴ Léo-Paul Lauzon, Les vilains cols bleus de Montréal, l'aut'Journal, 27 octobre 2004.
- ²⁵ AIL Labour Letter, édition canadienne, novembre 2004.
- ²⁶ Alliance de la Fonction publique du Canada, <http://www.psac.com/home-e.shtml>.
- ²⁷ AIL Labour Letter, Édition canadienne, novembre 2004.